

EDUCATION
QUAND LE MINISTRE DENONÇAIT
LES « PARLERS PLUS OU MOINS PATOISANTS »
LANG REGIONAL

Emmanuel LE ROY LADURIE
FIGARO - DEBATS ET OPINIONS
03/05/2001

Dans un numéro récent du Figaro, un titre annonçait « Les langues régionales entrent à l'école ». Et de poursuivre : « Jack Lang a donné, mercredi, un coup de pouce à l'enseignement des langues régionales à l'école, en annonçant la multiplication d'écoles bilingues et la création d'un concours spécial de recrutement d'enseignants. » Le plan doit permettre, d'après Lang, de mettre fin à l'« injustice » du système scolaire républicain qui a éradiqué pendant de nombreuses années un certain nombre de parlers et de cultures... « Il n'y a pas de langues minoritaires, il n'y a que des langues et cultures particulières qui font partie de notre richesse patrimoniale », a-t-il ajouté, en regrettant que la France n'ait pas pu ratifier la charte européenne des langues et cultures régionales. Aujourd'hui, nous dit l'ancien maire de Blois, « puisque les langues régionales font partie de notre richesse patrimoniale, il ne s'agit pas seulement de réparer une injustice, mais de créer une dynamique ». Et Jack Lang de conclure que « le jour où nous pourrons enfin ratifier la charte européenne des langues et cultures régionales », on constatera, non sans bonheur « que les faits ont précédé le texte ». Et Jack Lang de conclure que « le jour où nous pourrons enfin ratifier la charte européenne des langues et cultures régionales », on constatera, non sans bonheur « que les faits ont précédé le texte ».

J'ai le plus grand respect pour Jack Lang qui fut, à mon égard, un excellent ministre de la Culture, me protégeant au besoin contre certaines incartades de l'Élysée, du temps où je dirigeais la Bibliothèque nationale et où se construisait la nouvelle Bibliothèque nationale de France. Reste que sur les langues régionales, le moins qu'on puisse dire, c'est que d'autres textes ont précédé les textes actuels, y compris sous la plume de Jack Lang, et que les positions du ministre ont fortement varié. Reprenons, en effet, la biographie que Jack Lang a consacrée à François I^{er}, parue chez Perrin en novembre 1997, pages 115-116, dans un paragraphe intitulé « La bataille du français et du livre ». Dans les collèges, écrit celui qui siégea pendant tant d'années rue de Valois, on se familiarisait (au XVI^e siècle) avec la pensée antique exprimée en langage vernaculaire (en français). Sur ce point l'action du Roi se révéla décisive. Il (François I^{er}) a encouragé et financé une politique systématique de traduction, propre, déclarait-il, à illustrer notre locution française... Cette promotion du français, Lang dixit, reçut sa codification avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts en août 1539 qui prescrivait l'usage obligatoire du français. Tous les actes de justice et autres « devaient être enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français et non autrement ». Laissons de côté la question de savoir ce que veut dire le mot « langage maternel français », sur lequel on discute, mais en ce qui concerne Jack Lang, sa religion, s'agissant de l'histoire, est claire. Il continue en effet : « avec le latin étaient rejetés les parlers plus ou moins patoisants (sic) que l'on pouvait encore trouver dans les administrations provinciales. Il ne s'agissait plus de littérature, mais d'uniformisation, donc de centralisation ». Et d'ajouter « que l'article 111 de l'ordonnance consacrait une évolution déjà ancienne, car il n'y avait plus guère que le Parlement de Paris pour recourir au latin ».

Affirmation discutable, mais peu importe. « Dans l'ensemble des pays européens, poursuit notre auteur, s'opère la même avancée des langues nationales, le toscan surtout, autrement dit l'italien, qui par suite du nombre d'artistes florentins appelés par les papes Médicis triompha même du romanesco, du dialecte parlé dans la Ville éternelle ; mais le mouvement est identique en Espagne, au Portugal, en Angleterre. » Les « unifications linguistiques nationales » constituent donc, ajoute Jack Lang, qui n'a pas l'air de s'en indigner, « le contrepoint de la grande circulation des idées qui traverse l'Europe au XVI^e siècle. Le goût de la découverte, de la confrontation intellectuelle, s'accompagne désormais d'une conscience précise de la différence entre eux et nous... » En France, le modèle de référence « était le parler de l'Ile-de-France, celui de l'équipe dirigeante et du roi lui-même, lequel, de l'avis général, s'exprimait avec une grande élégance ». Il est certain, disait Geoffroy Tory, toujours cité par Lang, que « le style du Parlement et le langage de la Cour étaient très bons... Au service de la langue française, les professionnels de l'imprimerie, à Lyon et ailleurs, se battaient sur deux fronts, la grammaire et la typographie... ».

N'y a-t-il pas quelque contradiction entre l'affirmation languienne concernant les langues régionales présentées aujourd'hui « comme notre richesse patrimoniale, et dignes que soit, à leur sujet, réparée une injustice et créée une dynamique » ; à quoi s'ajoute cette même affirmation du ministre au gré de laquelle « il n'y a pas de langues minoritaires, il n'y a que des langues et cultures particulières qui font partie de notre richesse patrimoniale », et d'autre part, trois ou quatre années plus tôt (1997), sous la plume du même auteur, l'allusion dédaigneuse aux parlers plus ou moins patoisants qu'on pouvait encore trouver dans les administrations provinciales. Jack Lang a-t-il relu son François I^{er} quand il a mis sur pied le texte relatif aux langues régionales qui fait quelque bruit à l'heure actuelle ?